

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18971 - 73ÈME ANNÉE

Conférence sur le « triptyque institutionnel du sénateur Paul Vergès »

L'utilisation d'un mandat pour faire avancer la cause des Réunionnais

La création du congrès des élus départementaux et régionaux, celle d'une collectivité territoriale unique à La Réunion et la suppression de l'amendement Virapoullé sont ce qu'André Oraison qualifie de « triptyque institutionnel du sénateur Paul Vergès ». C'était hier le thème d'une conférence-débat tenue par le président des Universités à laquelle a participé Maurice Gironcel, secrétaire général du PCR. Elle a souligné la pertinence des combats menés par le dirigeant communiste, et l'engagement du PCR à les concrétiser.

Hier soir à l'Université, André Oraison tenait une conférence-débat intitulée « Triptyque institutionnel de Paul Vergès ». Elle portait sur trois réformes pour lesquelles Paul Vergès s'était battu en utilisant son mandat de sénateur : la création du congrès des élus départementaux et régionaux, celle d'une collectivité territoriale unique à La Réunion et la suppression de l'amendement Virapoullé.

À la tribune aux côtés d'André Oraison, Maurice Gironcel, secrétaire général du PCR a ouvert les débats (voir page suivante). Il est revenu sur la genèse de la loi du 19 mars 1946, qui a aboli le statut colonial à La Réunion. Une loi qui n'a pas été respectée. Si des progrès furent observés dans le domaine de la santé ou de l'accès à l'éducation, elle était porteuse d'effets pervers. Paris a en effet mis en place un système néo-colonial permettant à des monopoles de faire du profit grâce au recyclage des transferts publics en bénéfices privés.

C'est sur la base de l'analyse de ce blocage et des moyens à mettre en œuvre pour y remédier que fut créé le PCR.

Maurice Gironcel a conclu en rappelant en quoi consistait le mot d'ordre de responsabilité, et a renouvelé l'appel du PCR à un rassemblement des forces vives autour

d'un projet construit ensemble pour sortir La Réunion de la crise.

La création du PCR

André Oraison a ensuite fait son exposé. Il a rappelé que Paul Vergès parlait souvent de deux époques : liberté depuis 1848 avec l'abolition de l'esclavage, égalité en 1946 avec la départementalisation. Paul Vergès s'est battu toute sa vie pour la 3e étape : la responsabilité.

Dans une lettre adressée en 1957 à Guy Mollet, président du Conseil, les deux députés communistes de La Réunion élus le 2 janvier 1956, déclaraient au sujet des Réunionnais que « 11 ans après le vote de la loi du 19 mars 1946, dans les faits l'égalité leur est constamment refusée. L'espoir s'est transformé en immense amertume ».

À partir de cette analyse, ce fut la création du PCR à laquelle Paul Vergès prit une part décisive, et le mot d'ordre d'autonomie démocratique et populaire entre 1959 et 1981. Puis il y eut le combat pour l'égalité sociale, marqué par les démissions des députés Paul Vergès et Elie Hoarau en octobre 1987, pour protester contre la loi instaurant la « parité sociale raciste ». Finalement après 50 ans de luttes incessantes, le 1er janvier 1996, l'égalité était obtenue.

Pour une collectivité unique

Mais malgré l'égalité, la situation sociale est beaucoup plus grave. Le chômage est là pour le rappeler. André Oraison situe donc sa conférence sur l'action menée par Paul Vergès au cours de son second mandat de sénateur entre 2011 et 2016. « Paul Vergès a proposé trois réformes nécessaires et complémentaires : La création du congrès des élus départementaux et régionaux, celle d'une collectivité territoriale unique à La Réunion et la suppression de l'amendement Virapoullé ». « Ces trois réformes ont été approuvées par le 9e congrès du PCR en 2017 », ajouta André Oraison.

Le congrès des élus départementaux et régionaux vient de la LOOM de 2000. il délibère de toute proposition d'évolution institutionnelle ou de transferts de compétences de l'État vers les collectivités. Il a permis la fusion des collectivités en Martinique et en Guyane.

Mais le congrès n'est pas applicable à La Réunion en raison de l'opposition d'élus de la droite. Un amendement voté le 12 juin 2001, qui limite le congrès aux régions d'Amérique. Paul Vergès puis Gélita Hoarau ont

été les seuls à proposer des amendements rétablissant le congrès pour La Réunion entre 2014 et 2016. Le second volet du triptyque découlait du premier. Il portait sur la fusion de la région et du département de La Réunion. Elle était prévue par la réforme constitutionnelle de 2003. André Oraison a souligné que cette réforme est fondamentalement démocratique car elle doit être soumise au vote préalable de la population par un référendum local. Elle n'est pas révolutionnaire car des exemples existent : Martinique, Guyane, Corse.

Les avantages d'une telle réforme permettent tout d'abord de réduire le coût de fonctionnement, avec la diminution du nombre de conseillers. Deux collectivités sont un luxe que l'on ne peut plus se payer vu l'état de crise, a affirmé André Oraison.

L'autre avantage est de renforcer la visibilité de La Réunion, et son poids politique dans ses relations avec le pouvoir central, son poids économique dans ses relations avec les pays voisins. Mais faute de congrès pour la proposer, cette réforme est compromise.

L'amendement Virapoullé

La suppression de l'alinéa 5 de l'article 73 de la Constitution était le dernier point de l'exposé. André Oraison a rappelé ce que permet l'article 73 qui s'applique aux départements d'outre-mer. L'alinéa 2 permet aux collectivités d'effectuer des adaptations dans le cadre de compétences après habilitation. L'alinéa 3 autorise les collectivités de décider elles-mêmes des adaptations par habilitation. C'est la création d'un droit nouveau dans les matières qui relèvent de l'État.

L'alinéa 5 bloque toute évolution en interdisant aux collectivités de La Réunion de décider des adaptations. Notre île est privée d'un moyen d'action dans des domaines tels que l'emploi, l'environnement, les transports, c'est un frein au développement économique et social. La suppression de cet article a fait l'objet de trois propositions de loi constitutionnelle. Tout d'abord par Paul Vergès en 2013, Ericka Bareigts a suivi quelques jours plus tard. Gélita Hoarau a également fait une telle proposition en 2016. Mais toutes ont été rejetées. Cela fait que La Réunion est le seul département

français à avoir un traitement particulier dans la Constitution.

Le PCR continue le combat

Dans ses réflexions terminales, André Oraison a souligné que « le statut de DOM n'est pas le remède miracle aux maux qui touchent à des degrés divers les collectivités d'outre-mer. » Il a rappelé que pour le PCR, le statu quo n'est plus acceptable. Au lancement des Assises des Outre-mer, le PCR a appelé à ouvrir une nouvelle page.

André Oraison a noté que le président de la République a récemment relancé la question du statut dans son discours de Cayenne en 2016, parlant d'une nouvelle page des relations entre la France et les territoires dans un esprit de responsabilité partagée. Il se dit prêt pour la suppression de l'amendement Virapoullé. Mais la droite montre son opposition. En conclusion, le PCR continuera les combats de Paul Vergès sur ces réformes.

M.M.

Maurice Gironcel invité à prendre la parole lors de la conférence-débat sur Paul Vergès

PCR : appel à discuter ensemble d'un projet réunionnais

Hier soir à l'Université, André Oraison tenait une conférence-débat intitulée « Triptyque institutionnel de Paul Vergès ». Elle portait sur trois réformes pour lesquelles Paul Vergès s'était battu en utilisant son mandat de sénateur : la création du congrès des élus départementaux et régionaux, celle d'une collectivité territoriale unique à La Réunion et la suppression de l'amendement Virapoullé.

À la tribune aux côtés d'André Oraison, Maurice Gironcel, secrétaire général du PCR a ouvert les débats. Il est revenu sur la genèse de la loi du 19 mars 1946, qui a aboli le statut colonial à La Réunion. « Le choix de nos prédécesseurs était juste ». C'était une loi de décolonisation, et aussi d'intégration et d'assimilation. « Mais cette loi avait des effets pervers », a rappelé le secrétaire général du PCR. Elle a construit une société néo-coloniale marquée par la domination de monopoles. Ces derniers permettent de recycler les fonds publics en bénéfices privés qui quittent ensuite La Réunion. Manifestement, la promesse du 19 mars n'était pas tenue car l'égalité était refusée. C'est sur la base de l'analyse de ce blocage et des moyens à mettre en œuvre pour y remédier que fut créé le PCR, organisation politique réunionnaise qui revendique le droit à la responsabilité des Réunionnais. Maurice Gironcel a rappelé qu'avec l'arrivée d'un nouveau pouvoir en 1981, le PCR a choisi de soutenir l'intégration sans assimilation tout en indiquant que tôt ou tard, cette intégration atteindrait ses limites. C'est aujourd'hui l'heure du bilan, a dit en substance Maurice Gironcel : « l'intégration à une puissance située à 10.000 kilomètres ne marche pas. Il n'y a plus de marge financière pour aller plus loin. L'application mécanique ne marche pas. Il faut faire autre chose ».

Pour le PCR, la solution est d'aller vers plus de responsabilité et plus d'autonomie avec une collectivité unique dotée de compétences et d'un fonds de développement.

« Le moment est venu pour rassembler ceux qui veulent un nouveau cadre qui passe par la responsabilité des Réunionnais. Les décisions ne peuvent plus venir de 10.000 kilomètres. Les Réunionnais sont les mieux placés, il faut leur donner la possibilité de décider », a souligné Maurice Gironcel.

Au cours du débat, il a rappelé que dans le cadre des Assises des Outre-mer, le PCR a fait part de ses propositions d'évolutions pour La Réunion en se basant sur la responsabilité. « Des propositions qui ne sont pas à prendre ou à laisser mais à discuter », a souligné le secrétaire général du PCR. Il a renouvelé l'appel aux forces vives à saisir ce moment pour discuter ensemble d'un projet pour La Réunion et de le défendre d'une seule voix auprès du gouvernement.

Edito

Journée de l'arbre : la cohérence d'une action

Hier, c'était la Journée de l'arbre. Elle était marquée par plusieurs manifestations. L'une d'entre elles se situait au siège du SIDELEC à Sainte-Suzanne. Un arbre a été planté. Rappelons que Maurice Gironcel, président du SIDELEC, est également secrétaire général du PCR. Or, c'est précisément Paul Vergès, le premier secrétaire général du PCR, qui est à l'origine d'un combat que le Parti communiste réunionnais continue de mener : le reboisement de La Réunion.

Ce combat s'est matérialisé au Port à partir de l'arrivée d'une direction communiste à la tête de la municipalité en 1971. La commune a été installée à la suite du creusement du port de commerce à la pointe des Galets. Comme son nom l'indique, cette région de l'île est parsemée de nombreux galets. Ce paysage découle des crues cycloniques de la rivière des Galets qui a transporté en ce lieu des matériaux qui ont créé cette plaine qui était donc une zone de savane aride. En 1971, à part l'actuelle avenue de la Commune de Paris, Le Port était dépourvue d'espaces verts. De nombreux habitants s'entassaient dans des bidonvilles.

La municipalité prit alors l'initiative de lancer un plan de boisement de la plaine des Galets. Plus de 500.000 arbres furent alors plantés. La commune associait les habitants à ses actions, afin que chaque jeune Portoïse puisse être fier de s'occuper d'un arbre qu'il ferait grandir. Au terme de cette politique, Le Port est devenue la commune de La Réunion où la superficie d'espaces verts par habitant est la plus importante. Elle abrite même en son centre une véritable forêt, le Parc Boisé Laurent Vergès. Cette initiative a aussi permis de contribuer à la diminution de la température de plusieurs degrés.

Cette politique a également été de mise lors de la construction de la route des Tamarins. Sur les parcelles attenantes à l'ouvrage, plus de 500.000 arbres ont été plantés. Il s'agissait là de restaurer le paysage originel de La Réunion avant qu'il ne soit dégradé par les activités humaines. Avec la prise de conscience du changement climatique, la plantation d'arbres est aussi un moyen de lutte. Car cela contribue à diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Aussi abattre un arbre est aujourd'hui un acte qui doit être évité à tout prix.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Selon le gouvernement

Enfants de la Creuse : réparations morales et pas financières

Hier, la Commission d'information sur les Enfants de la Creuse a remis son rapport à la ministre des Outre-mer. Rappelons qu'entre 1963 et 1981, plus de 2.000 jeunes Réunionnais ont été enlevés à leurs familles. Le but de l'administration était d'envoyer ces enfants dans des départements ruraux de France dépeuplés, notamment la Creuse. En échange de promesses jamais tenues ou avec le recours de la force, ses enfants ont été soustraits à leurs foyers pour certains être exploités dans des fermes. Cinq ans après les premiers rapt, « Témoignages » arrivait à briser la chappe de plomb et révélait l'affaire.

Sous la pression des victimes et de leurs soutiens, la France a fini par changer d'attitude. En 2014, l'Assemblée nationale a voté une résolution reconnaissant que la France a failli à sa responsabilité morale. Cela a amené à la création d'une mission d'information chargée d'un travail scientifique. La remise du rapport a donné lieu à un discours de la ministre des Outre-mer. Il permet d'avoir une idée sur l'état d'esprit du gouvernement sur cette affaire.

« En novembre dernier, le Président de la République adressait une lettre aux présidents des associations dans laquelle il déclarait : « cette politique était une faute car elle a aggravé dans bien des cas la détresse des enfants qu'elle souhaitait aider. » (...) Ce rapport est une première. Jamais, en France, une étude n'a été menée avec un tel approfondissement concernant une population relevant de l'Aide sociale à l'enfance.

Ce rapport permet de comprendre pourquoi et comment un tel déracinement a pu avoir lieu. Revenons quelques instants sur le contexte sociopolitique de l'époque : au sortir de la période coloniale et en ces débuts de départementalisation, La Réunion fait face à des conditions sociales difficiles : chômage, pauvreté, sous-développement, la structure familiale est mise à mal. Les enfants en sont les premières victimes. Certains sollicitent les services sociaux. Nombre d'entre eux, orphelins, abandonnés ou vulnérables

et fragiles, sont alors pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance. (...) Les pouvoirs publics de l'époque ont intégré le transfert de mineurs vers la France hexagonale dans la politique migratoire du Bureau pour le développement des migrations dans les départements d'outre-mer (BUMIDOM).

Comme le montre très bien le film « Le Rêve français » diffusé le mois dernier, la France d'après-guerre avait besoin de main d'œuvre. Via le BUMIDOM, les ultramarins se sont ainsi retrouvés nombreux dans les services hospitaliers, municipaux et postaux. De même, pour vivifier des départements ruraux, on y avait créé des structures d'accueil dans le domaine sanitaire et social.

Globalement, cette transplantation correspond aux règles administratives et juridiques qui prévalaient à cette époque. Elle révèle également une période où l'on considérait l'enfant comme une « chose », un « objet de droit » dont on pouvait disposer, placer et déplacer selon l'intérêt des adultes, sans le consulter en premier lieu.

Je voudrais m'adresser plus particulièrement à tous les ex-mineurs déracinés. Tout déracinement est un traumatisme.

J'imagine vos souffrances subies, vos désarrois, vos arrachements, les obstacles rencontrés pour reconstituer votre histoire personnelle. En un mot : votre identité. Votre situation ne suscite pas que de la compassion. Elle nous pousse, nous décideurs politiques, à agir.

C'est ce qui a poussé l'Assemblée nationale à voter une résolution reconnaissant que l'Etat a manqué à sa responsabilité morale dans cette transplantation.

C'est ce qui a poussé le Gouvernement français à créer une Commission nationale pour étudier ce qui s'est passé.

C'est ce qui a conduit à prendre les premières mesures vous concernant l'année dernière.

Votre histoire est spécifique : vous avez vécu un exil de 10 000 km. Mais ce phénomène a dépassé La Réunion. Le rapport montre à quel point des enfants de tous les départements de France ont fait l'objet de politiques autoritaires de déplacement.

ment.

Comme vous, des milliers d'enfants ont été placés par l'ASE dans des fermes ou des institutions, loin de chez eux. Eux aussi ont subi un déracinement.

C'est grâce à vous que nous pouvons mettre en lumière aujourd'hui cette terrible histoire nationale de l'Aide sociale à l'enfance.

Propositions

C'est pourquoi nous allons tout d'abord faciliter la recherche d'informations concernant vos dossiers. (...)

D'autre part, le dispositif de financement des billets d'avions vers La Réunion va être pérennisé et sécurisé juridiquement à travers une convention avec le Conseil départemental de La Réunion. A ce titre, un référent sera également nommé aux archives du Conseil départemental de La Réunion pour faciliter vos démarches.

Mesdames et messieurs, une faute a été commise et cette faute impose des réparations morales. C'est ce que préconise le rapport :

Notamment la création d'un lieu mémoriel, l'instauration d'une journée commémorative ou encore la place de cet épisode douloureux de l'histoire nationale dans l'enseignement et la recherche.

Toutes ces préconisations, pertinentes, méritent d'être affirmées. Et rien ne sera fait sans vous. Vous avez déjà participé à la mise en œuvre des premières mesures, vous serez évidemment associées aux prochaines.

Ce rapport n'est pas une fin. C'est une étape nouvelle vers la reconnaissance de votre propre histoire et, au-delà, de celle de tous les enfants déracinés de France. (...) Ce rapport n'efface pas les fautes commises. Il n'exonère pas l'Etat de ses erreurs passées mais il a l'immense mérite de vous permettre de vous réapproprier votre passé. Ce travail colossal de recherche est un point de départ pour vous aider à vous reconstruire et vous permettre d'envisager l'avenir de façon apaisée. »

Préjudice toujours pas réparé

Décidément, la France a toujours du mal à assumer son histoire. Lorsqu'elle a reconnu qu'en pratiquant l'esclavage elle avait commis un crime contre l'humanité, elle n'a pas entrepris les démarches pour indemniser les descendants des victimes de ce crime imprescriptible alors qu'au moment de l'abolition, les esclavagistes l'avaient été. Entre 1963 et 1981, la France a arraché plus de 2.000 enfants à leurs familles dans le but de les envoyer repeupler des départements ruraux. Ces jeunes Réunionnais ont subi de nombreuses souffrances. Ils ont en effet été les victimes de ce que la loi définit comme « traite d'êtres humains en bande organisée ». Mais pour eux, pas question de réparation financière. C'est pour le moment la position du gouvernement qui considère que « les Enfants de la Creuse » sont un épisode dramatique de l'histoire de l'aide sociale à l'enfance.

Pendant plus de 20 ans, des agents des services de l'État étaient à l'affût pour rafler de jeunes Réunionnais vivant dans des familles pauvres. Ils agissaient sur ordre de Paris dans un but : fournir à la France de la matière humaine pour repeupler des départements ruraux, notamment celui de la Creuse. Tous les moyens étaient bons pour abuser la famille. Ces agents profitaient de l'illettrisme massif qui existait pour faire signer des papiers incompréhensibles pour le transfert de l'autorité parentale à l'État. Ils faisaient des promesses d'une vie de rêve qui ne se sont jamais réalisées. Quand la famille ne voulait pas céder, alors les enfants étaient enlevés malgré tout.

Ce crime d'État a été initié par Michel Debré en même temps que le BUMIDOM. Hier, une commission rendait un rapport sur cette question. Au terme de plus de deux ans d'enquêtes et de recherches, elle a dénombré plus de 2.000 per-

sonnes victimes de cet exil forcé. Elle a aussi fait des propositions : faciliter l'accès des victimes aux archives de l'Assistance publique pour retrouver leur dossier, créer un lieu de mémoire, et offrir un billet d'avion pour aller à La Réunion. Ce rapport permet d'apporter un éclairage sur ce qui s'est passé et met donc en évidence la responsabilité que l'État a reconnu. C'est un premier pas. Mais la question d'une réparation individuelle pose question. Car « la création d'un lieu mémoriel, l'instauration d'une journée commémorative ou encore la place de cet épisode douloureux de l'histoire nationale dans l'enseignement et la recherche » et un billet d'avion gratuit sont-ils suffisants ?

En effet, la réalité des faits vécus par les victimes a une qualification qui existe dans le Code pénal depuis que la France a ratifié le Protocole de Palerme, qui vise à lutter contre l'esclavage moderne. Il s'agit de faits de « traite d'êtres humains en bande organisée ». Ils sont passibles de 20 ans de prison et de 3 millions d'euros d'amende. Les responsables de cette politique sont aujourd'hui décédés. Il reste des exécutants qui ont agi sur ordre. Les idéologues de cette politique de déplacement forcé agissaient au nom de l'État.

Il a fallu plusieurs décennies de mobilisation des victimes pour qu'enfin, Paris daigne agir. Cela a amené le vote d'une résolution en 2014 par l'Assemblée nationale. Le texte restreint la responsabilité à un plan moral. C'était déjà un grand pas. Il en a découlé la création de la commission qui a rendu son rapport hier.

Le discours de la ministre des Outre-mer donne une indication sur ce que compte faire le gouvernement de ce rapport. Tout d'abord, il ne perçoit pas l'affaire des Enfants de la Creuse comme une opération d'enlèvements. La base est une déclaration du président de la Répu-

blique aux associations de victimes affirmant que « cette politique était une faute car elle a aggravé dans bien des cas la détresse des enfants qu'elle souhaitait aider. »

Or dans les faits, l'objectif n'était absolument pas d'aider les enfants. Il s'agissait de les utiliser pour les besoins de la France, et donc au final, aider la France.

Autre vision de l'histoire

Or, la responsabilité de l'état social de La Réunion à l'époque des faits, prétexte à l'opération selon la ministre, découlait directement de la France qui avait refusé d'appliquer la loi du 19 mars 1946 abolissant le statut colonial. Si les Réunionnais avaient obtenu l'égalité comme prévu le 1er janvier 1947, nul doute que la grande pauvreté aurait reculé. La vérité est que le gouvernement de l'époque a profité de la misère qu'il entretenait pour réaliser son sinistre projet.

La vision de l'histoire du gouvernement situe l'exil des jeunes Réunionnais comme un épisode de l'histoire de l'aide sociale en France. Car à l'époque, d'autres jeunes étaient concernés. La méthode d'envoyer à la campagne des enfants en difficulté était alors bien ancrée. Mais pour ce qui concerne les Réunionnais, cela va tout de même beaucoup plus loin. En effet, si tel avait été l'objectif, pourquoi l'aide sociale n'a-t-elle pas placé ces enfants dans des familles rurales de La Réunion ?

Ces propositions sont un premier pas. Mais la lutte pour la réparation du crime subi par les Enfants de la Creuse va sans doute continuer. Car la réparation doit aller jusqu'au versement de dommages et intérêts aux enfants et aux familles victimes.

M.M.

In kozman pou la rout

« Amouré konm in shien pou inn po d'patate »

Mi pans sa in kozman bann z'ansien i koné bien. Moin pèrsonèl, moin la fine antann ali dé foi é dé foi. Mi pé mèm dir, moin osi moin la di sa mé dousman-dousman pars mi yèm pa véksé. Zot i koné la pa difisil rann au kont kan dè pèrson e i yèm pou vréman : i diré dsi inn néna in pol plis é dsi l'ot néna in pol moins é zot i koné lo plis avèk lo poin sa i atir inn a l'ot. I pé di ankor, lé konm shoushoute avèk la mori pars zot i koné sa i akord bien sa inn avèk l'ot. Astèr pou kosa i di amouré konm in shien pou in po d'patate ? Mi pans néna poin granshöz pou émé dann in po d'patate sof pou in shien si sé li la trap lopo d'patate an promyé. Sa lé a li é la poin pèrsonne pou dérout ali san bataye. Sansa, antansyo in kou d'dan lé vite arivé. Alé ! Mi kite azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé !

Oté

Banna lé konpliké é sanm pou moin pli kon ké pliké !

Matant Zélida la ékri Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, figir aou mi sort gard dsi internet in l'évalyasion dsi la kapasité bann marmaye zordi par raport z'ot kapasité néna trant z'ané.ébin, figir aou mon nové, dsi la késtyonn kapasité pou lir, pou ékri, pou kalkilé, marmaye koméla la bien kilé par raport bann marmaye néna trant z'ané pétète in pé moins. Dsi la késtyonn l'ortograp i parétre mèm zot la pèrd dé z'ané. An aryèr tout ! La i pé mèm pa dir zot la rès an plas mon névé, zot la arkilé é mi pans bann rouj lé pou kékshoz la-dan lo soidizan démokras. Dé z'ané d'rotar ! Pran sa pou toué mon nové !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant k'i koz touzour la boush rouvèrf in kozman konmsa i étone pa moin dé out par. Ou lé konm bann vyé réaksyonèr, l'aprè di toultan bann marmaye i vien plizanpli kouyon, plizanpli pa kapab align dé mo d'fransé, fé in règ dé troi, sansa konète in tab multiplikasyon par sète, par uit sansa par nèf.

Matant lo privilèz in moun i viv lontan sé kan li pé fé la konparézon rant li a tèl laz, tèl laz, é son bann zanfan, pti zanfan, nové, pti nové. A biensir pou konète la kouyonad bann vèrb irégilyé, bann l'ortograp antortiyé, bann partaz égal sansa inégal, règ dé troi é patati é patat, nou té pli for, sa lé sir. Mi pé mèm di nou lété pli for dann tout sak i ansèrv arien ditou.

Nou téi koné vous faites ! nou té i koné vous dites ! Pétète koméla désèrtin marmaye i di vous faisez, é vou dizé. Mé lo pli inpotan sé kan ou i ékri bien manyèr d'lontan, sansa si ou lé kapab dir épi fèr ? Moin pèrsonèl mi pans lo pli inpotan sé kan ou lé kapab dir é kan ou lé kapab fèr. Plito ké bien arondi la batarde pou ékri n n'afèr konm bann vyé shnok l'akadémi la di i fo ékri. Pars konm mi di souvan dé foi, banna lé konpliké, épli kon ké pliké kroiyé moi. Alé ! Tok ! Pran sa pou ou !

Justin